



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 novembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2738**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, de diverses parcelles de terrain nu situées rue de Tourneyrand, angle rue des Artisans et appartenant à la Ville

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 13 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Grivel (pouvoir à M. Vincent), Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), MM. Eymard, Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz).

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 12 novembre 2018****Décision n° CP-2018-2738**

objet : **Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, de diverses parcelles de terrain nu situées rue de Tourneyrand, angle rue des Artisans et appartenant à la Ville**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet d'agrandissement du captage de Fleurieu Tourneyrand à Fleurieu sur Saône, figurant sous l'emplacement réservé (ER) n° 06 pour équipement public au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH), la Métropole de Lyon doit acquérir diverses parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 16 277 m<sup>2</sup> situées rue de Tourneyrand, angle rue des Artisans à Fleurieu sur Saône et appartenant à la Ville.

Il s'agit des parcelles cadastrées AM 26, AM 30, AM 35, AM 39, AM 40 et AM 41 sur lesquelles seront réalisées des forages d'eau potable.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces emprises se ferait au prix de 14 735 €, biens cédés libres, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 31 janvier 2018, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1°- Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 14 735 €, biens cédés libres, des parcelles cadastrées AM 26, AM 30, AM 35, AM 39, AM 40 et AM 41 d'une superficie totale de 16 277 m<sup>2</sup>, situées rue de Tourneyrand, angle rue des Artisans à Fleurieu sur Saône et appartenant à la Commune, dans le cadre du projet d'agrandissement du captage de Fleurieu Tourneyrand à Fleurieu sur Saône.

**2°- Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3°- La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable, individualisée le 18 septembre 2017 pour un montant de 1 600 000 € en dépenses sur l'opération n° 1P20O5211.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2018 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 020, pour un montant de 14 735 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 novembre 2018.**